

DÉCISION MUNICIPALE N°2023_64

OBJET : SERVICE MARCHES PUBLICS / MODIFICATION N°2 DU MARCHÉ A PROCÉDURE FORMALISÉE N°2018/003 RELATIF A LA FOURNITURE D'ÉNERGIE, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION (C.V.C) DE LA COMMUNE DE PIERRELAYE

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22/ 4° qui prévoit que « le Maire peut recevoir, pour la durée de son mandat, délégation des attributions du conseil municipal afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique, en application de l'article R.2194-8 « Modification de faible montant »,

VU le Budget Communal 2023, sessions fonctionnement et investissement,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les prestations de fourniture de combustible /P1 et l'entretien des installations Chauffage/ventilation/climatisation CVC/P2 afin de limiter l'impact de l'inflation sur le secteur des énergies,

DECIDE

Article 1^{er} :

Accepter la modification n°2 ayant pour objet de prolonger les prestations du marché n°2018-003 « Fourniture d'énergie, l'exploitation et la maintenance des installations C.V.C ».

Article 2 :

Indiquer que la modification n°2 du marché n°2018-003 « Fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance des installations C.V.C » a une incidence financière « positive » d'une valeur de 29 256,08 € HT € et que l'écart avec le montant du marché en cours s'élève à 3,18%.

Préciser que le montant contractuel dudit marché s'élève désormais à :

- 949 528,18 € HT
- TVA 20 % à hauteur de 189 905,64 €
- Soit un montant global de 1 139 433,82 € TTC.

Article 3 :

Préciser que le budget communal couvrant les dépenses sera prélevé sur la session fonctionnement.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 26/05/2023

Le Maire,

Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 30/05/2023

Publié(e) le : 30/05/2023

Exécutoire le : 30/05/2023





Marché Public

EXE10

MARCHE 2018-003 « FOURNITURE D'ENERGIE, D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION DE LA VILLE DE PIERRELAYE ».

Modification contractuelle n°2 « prolongation des prestations P1 et P2 »

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de PIERRELAYE
42 bis Rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye
Tel : 01 34 32 31 30
N° de SIRET : 21950488300014
Représenté par Monsieur le Maire :
Monsieur Michel VALLADE

B - Identification du titulaire du marché public

Société BRUNIER
Ayant un siège social à ZI les Mardelles,
34 rue Maurice DE BROGLIE
93 600 AULNAY SOUS BOIS
Numéro de SIRET : 31827568200041
Tel : 01.79.95.15.40

C - Objet du marché public

Contexte relatif au marché :

Le marché concerne la fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance des installations CVC de la ville de PIERRELAYE.

Les prestations assurées par le TITULAIRE sont les suivantes :

- Les prestations de type P1 : Fourniture des combustibles

Montant du P1 par an : 64 528€HT ; valeur TVA à 20 % : 12 905,60€ ; soit 77 433.60€ TTC

- Les prestations de type P2 : Conduite et entretien des installations CVC - avec garantie de résultat, - y compris les dépannages et réparations d'urgence avec astreinte 24/24h.

Montant du P2 par an : 49 885€HT ; valeur TVA à 20 % : 9 977€ ; soit 59 862 €TTC

- Les prestations de type P3 : Gros Entretien et Renouvellement (GER) type Efficacité Energétique.

Montant du P3 par an : 71 013,92€HT ; valeur TVA à 20 % : soit 14 202,78€, soit 85 216,70 €TTC

Rappel du contexte :

Le marché est de type Fournitures et de services, il a été lancé en procédure formalisée, en date du 9 janvier 2018, sans lot et tranche.

Date de commencement du marché public : 1 juin 2018

Durée d'exécution initiale du marché public : durée de 5 ans

☑ Montant initial du marché public : 941 634,60 HT€

☑ Montant de la modification contractuelle n°1 « négative » correspondant à est relative à :

Suite à une erreur matérielle, le montant contractuel du P2 est rectifié à 40 935€HT au lieu de 49 885 €HT et la prestation P4 (télésurveillance) est ajoutée à ledit marché. Pour un montant de 4 700€HT.

☑ Montant contractuel incluant la modification contractuelle n°1 est de 920 272,10 €HT, soit 1 104 326,52 TTC.

D - Objet de la modification n°2

☑ Modifications introduites par le présent acte :

La présente modification a pour objet de prolonger le délai d'exécution des prestations P1 et P2 du ledit marché, en application du code de la commande publique Ordonnance 2018-1074 et décret 2018-1075 –

Selon l'article R2194-08 « modification de faible montant Partie réglementaire du CCP :

❖ Prolongation de délai avec incidence financière :

- Concernant les prestations P1 « Fourniture des combustibles » :

- de prolonger la prestation d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2023 inclus, avec incidence financière positive de 5 377,33€HT.

*Le prix forfaitaire fera l'objet de réajustement quantitatif par rapport à la réelle consommation d'énergie de Gaz, sur cette période et sous réserve des pièces justificatives du prix de fourniture de combustible.

- Concernant les prestations P2 « Conduite et entretien des installations CVC – avec garantie de résultat, - y compris les dépannages et réparations d'urgence avec astreinte 24/24h » :

- de prolonger la prestation de 7 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2023, avec incidence financière positive de 23 878,75 €HT.

*Le prix de la prestation P2 est forfaitaire ferme et non révisable. Celui-ci est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations stipulées dans les pièces contractuelles du ledit marché, y compris les frais généraux, impôts et taxes.

Montant contractuel du ledit marché après la modification contractuelle n°2 est de : 949 528,18€HT

Valeur de la TVA à 20 % est de 189 905,64€, soit 1 139 433,82€TTC

L'écart en % introduit par la présente modification contractuelle n°2 est de 3,18 %, soit une incidence financière positive de 29 256,08€ HT.

☑ Autres clauses :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification n°2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La présente modification n°2 emporte renonciation à tout recours pour les faits connus ou survenus antérieurement à sa signature.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MR MIRANDA ROBERTO DIRECTEUR FINANCIER	Aulnay Sous Bois le 26/5/2023	 Z. LES MARDELLES 34 RUE MAURICE DE BROISLIE 93500 AULNAY SOUS BOIS Tél 01 79 95 15 40 Fax 01 45 09 50 55



(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

En vertu de la délibération du conseil municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le conseil municipal.

Fait à PIERRELAYE, le 26/05/2023
Le Maire,



Signature

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

